



Assemblée Générale 11 février 2014

Pourquoi dois-je participer ou me faire représenter à l'Assemblée Générale de l'Association Départementale de l'OCCE 93 ?

Une Coopérative scolaire fait partie intégrante de l'association départementale (AD) locale.

Notre AD est une association loi 1901, elle doit convoquer une assemblée générale chaque année. Cette assemblée est constituée principalement des adhérents de l'AD, c'est-à-dire les membres des coopératives scolaires (représentés par le mandataire adulte).

L'ordre du jour de cette assemblée générale, est articulé autour des comptes rendus d'activités et financiers de l'année scolaire précédente, des projets de l'année scolaire et des projets de l'année à venir; **elle vote également le montant de la cotisation** pour la prochaine rentrée scolaire.

Ce temps fort de la vie de notre association permet à chaque coopérative d'exprimer démocratiquement son avis au travers de discussions et de différents votes.

Au sein de l'OCCE, la coopération se vit dans la classe au quotidien entre les élèves, mais également entre adultes lors de ces temps associatifs et démocratiques forts !!!

L'AG de l'OCCE 93 se tiendra le 11 février 2014 à 18h à l'inspection départementale du Blanc Mesnil. Plan sur notre site :

<http://www.occe93.net/ressources/documents/2/7B22ILC35189v8TD6V10x7hZ.pdf>

Les documents statutaires sont consultables sur notre site : <http://www.occe93.net/>

Rappel : Règlement intérieur de l'association occe 93 article 6 (3)

« Les motions relatives à l'ordre du jour, comme les questions diverses doivent être adressées au Président au minimum 1 semaine avant le début de l'Assemblée Générale. »

Convocation, ordre du jour, pouvoir, motions ou questions, fiche de candidature au CA départemental (nous avons besoin de vous !), une lettre d'accompagnement à la candidature et le plan d'accès ont été envoyés dans les écoles par courriel le 24/01/2014.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous devez nous retourner le pouvoir afin de permettre au quorum d'être atteint.